

# **ASSEMBLEE DE CORSE**

6 EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022

REUNION DES 20 ET 21 DÉCEMBRE 2022

**RAPPORT DE MONSIEUR**  
**LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**RIPRESA È CUSTITUZIONE DI SVALUTAZIONE DI**  
**CRIDENZE DI A CULLETTIVITÀ DI CORSICA**

**REPRISE ET CONSTITUTION DE DÉPRÉCIATIONS DE**  
**CRÉANCES DE LA COLLECTIVITÉ DE CORSE**

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Les dépréciations de créances ont pour objet de constater la potentielle irrécouvrabilité, totale ou partielle, de titres de recettes.

Ainsi, dès lors qu'il existe des indices de difficultés de recouvrement, résultant notamment de la situation financière du débiteur, la créance doit être considérée comme douteuse et faire l'objet d'une dépréciation.

Ce mécanisme comptable qui relève du principe de prudence permet d'ajuster le résultat de l'exercice au regard de la charge latente. En effet, si le risque d'irrécouvrabilité est avéré, cela signifie que la valeur des titres est supérieure au produit qui sera perçu.

Ce risque d'irrécouvrabilité fait l'objet d'un ajustement annuel.

A ce titre, les dépréciations précédemment comptabilisées peuvent faire l'objet d'une reprise. Cette reprise qui se traduit par l'émission d'un titre, s'effectue quand le risque d'irrécouvrabilité a disparu ou s'est réalisé.

En accord avec le Payeur de Corse, il est proposé :

- De reprendre l'ensemble des dépréciations de créances pour un montant de 2 253 245,96 €.
- De constituer des dépréciations de créances pour l'ensemble des risques d'irrécouvrabilité identifiés pour un montant total de 2 164 323,72 €.

Le montant des dépréciations à constituer est arrêté au regard d'une méthode statistique tenant compte de la nature de la créance :

- 15 % de la valeur des créances antérieures à 2021 est retenu, soit 275 185,09 €.
- 100 % de la valeur de la créance est retenu, tout exercice confondu, au regard d'un risque manifeste d'insolvabilité (indus RMI/RSA notamment), soit 1 889 138,63 €.

<b>Créances présentant un risque d'irrécouvrabilité au regard de leur ancienneté</b>	
Avant 2018	829 866,37
2018	162 998,72
2019	126 457,68
2020	715 244,51
<b>total</b>	<b>1 834 567,28</b>
<b>Dépréciation (15%)</b>	<b>275 185,09</b>
<b>Créances présentant un risque d'irrécouvrabilité au regard d'une potentielle insolvabilité</b>	
2006	6 195,97
2007	24 812,50
2008	30 905,05
2009	20 459,88
2010	60 093,07
2011	40 578,11
2012	447,45
2013	67 483,64
2014	37 825,91
2015	54 639,93
2016	64 271,37
2017	246 512,70
2018	189 023,30
2019	175 594,40
2020	234 795,35
2021	635 500,00
<b>total</b>	<b>1 889 138,63</b>
<b>Provisionnement (100%)</b>	<b>1 889 138,63</b>
<b>Provision totale</b>	<b>2 164 323,72</b>

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.